

A la lumière des événements actuels, nous, à la Chambre, devons nous assurer doublement que le bill C-58 ne donne à ce gouvernement ni à aucun futur gouvernement, aucune arme contre les publications canadiennes, pouvant servir les fins politiques du gouvernement ou du ministre au pouvoir. Je signale autre chose au sujet de la situation au Québec. Dans le *Star* de Montréal du 1<sup>er</sup> avril 1975, Dominique Clift, dans un article intitulé «Quebec considers Press Curbs», dit notamment:

Depuis plus de cinq ans, diverses commissions de l'Assemblée nationale étudient la concentration toujours plus grande de la propriété des media, de même que le droit du public à l'information objective. La question est sérieuse au Québec, parce que le milieu culturel et économique français est quelque peu fermé, de sorte qu'il est relativement facile à quiconque d'accaparer le monopole dans ce domaine.

Plus loin, l'article signale que le gouvernement a été vivement pressé d'intervenir et qu'en l'occurrence le premier ministre a promis de présenter un projet de loi pour remédier à cet état de choses et prévenir l'accaparement des pouvoirs par la presse. Puis l'article ajoute:

Le gouvernement envisage de présenter une mesure législative au cours du mois de mai ou de juin. Bien que le bill ne soit pas encore prêt à présenter à l'Assemblée nationale, le gouvernement est fortement tenté de ranger les moyens de diffusion de l'information parmi les services publics. Ils dépendraient ainsi de la commission de la fonction publique, organisme qui délivre accréditations et permis, qui veille à l'application des directives gouvernementales portant sur la propriété et sans doute d'autres éléments. Si directes et innocentes que ces mesures de contrôle puissent être, on en vient bien vite à soupçonner le gouvernement de vouloir museler la presse.

Cet article témoigne des craintes d'un journaliste à l'idée que le gouvernement provincial pourrait vouloir museler la presse de cette province. Dans son numéro du 17 mai, le *Star* de Toronto publiait un article semblable sous la signature de Robert McKenzie intitulé «Bourassa réduira peut-être la liberté de la presse». Dans cet article en provenance du bureau de Québec, on trouve le passage suivant:

● (1650)

Les partisans libéraux sont furieux du rôle qu'on joué les media dans l'exploitation des scandales qui ont défiguré l'image du parti ces derniers mois.

Quand Fernand Lalonde, ministre sans portefeuille et confident de Bourassa, a déclaré à Toronto le mois dernier que le gouvernement songe à imposer un code de déontologie à la presse québécoise, le premier ministre lui a opposé un démenti le lendemain.

Je pourrais citer d'autres passages de cet article. Peut-être me suffira-t-il de dire qu'il existe présentement une certaine intolérance à l'égard de la presse. Certains représentants, peu nombreux j'espère, du monde politique recommandent, pour la première fois dans l'histoire canadienne, que l'on réduise la liberté de la presse. C'est pourquoi j'estime que nous, à la Chambre des communes, devons faire extrêmement attention à ne pas modifier la loi de l'impôt sur le revenu ni aucune autre loi d'une façon qui risquerait de donner à un membre du gouvernement un moyen injuste de faire taire notre presse libre.

Je voudrais aborder une autre question. Je dois dire que j'ai trouvé le débat très revigorant en ce sens que nous y avons entendu des députés ministériels de l'arrière-ban, des députés de mon parti et des autres partis. Beaucoup de députés y ont fait une importante contribution par leurs observations au sujet des défauts qu'ils voient dans le bill. Je veux parler, par exemple, du député de Vaudreuil (M. Herbert) et du député de Cochrane du côté ministériel.

C'est en toute objectivité, et la Chambre le reconnaîtra, j'en suis sûr, que je signalerai au ministre en quoi les huit points négatifs et les quatre points positifs dont il a parlé

### Périodiques non canadiens

le 8 mai ne s'appliquent pas à certains périodiques au Canada. Je vais donner un exemple. S'il ne modifie pas le bill, le ministre va forcer les journaux du Canada à fermer boutique parce qu'il refuse d'être conciliant. Je songe ici à l'*Advocate* de Red Deer et au groupe de journaux en Colombie-Britannique qui sont contrôlés par le même groupe en Angleterre. Même si ce groupe détient toutes les actions de ces publications canadiennes, il n'a absolument rien à dire au sujet du contenu des journaux. Le personnel de rédaction est entièrement canadien. Je dirais ici que l'*Advocate* de Red Deer, aux yeux de ses lecteurs, est un quotidien d'une valeur comparable à celle de n'importe lequel journal publié dans une ville de même importance.

Si vous lisez les observations du ministre aux pages 5592 et 5593 du hansard, vous constaterez qu'il y dresse une longue liste de ce qu'à son avis on ne devrait pas tolérer plus longtemps au Canada. D'après moi, pas un seul de ses huit points ne s'applique à l'*Advocate* de Red Deer; pourtant, le ministre ne fait pas d'exception pour ce genre de publication. Mon collègue, le député de Hillsborough, nous a dit que le *Christian Science Monitor* risque peut-être lui aussi d'avoir des ennuis à cause de l'amendement dont nous sommes saisis. Mais laissez-moi traiter plus précisément du journal de Red Deer. Ainsi, le ministre mentionne, comme un de ses points négatifs:

... nous ne voulons pas le maintien d'une situation dans laquelle la perception du monde par les lecteurs canadiens est influencée par des périodiques américains dont l'exploitation au Canada est facilitée par une disposition prévoyant une déduction d'impôt destinée principalement à venir en aide aux publications canadiennes.

Qu'est-ce que cela a à voir avec l'*Advocate* de Red Deer qui appartient à des intérêts britanniques? Absolument rien. Faisant ressortir un autre point, il affirme, et je cite:

... nous ne voulons pas le maintien d'une pratique par laquelle les comptes rendus et articles reproduits dans l'édition française du *Reader's Digest* diffusée au Canada sont habituellement traduits à l'extérieur du Canada.

Cela n'a rien à voir avec l'*Advocate*.

... nous ne voulons pas le maintien d'une entente en vertu de laquelle le contenu rédactionnel de ces magazines appartenant à des étrangers provient de sociétés mères, situées aux États-Unis...

Encore là, rien à voir avec Red Deer.

... nous ne voulons pas le maintien, par deux magazines appartenant à des étrangers, d'une politique rédactionnelle qui peut difficilement être considérée comme un apport réel à l'épanouissement et à l'expression de la culture canadienne.

Cela n'a rien à voir avec les revues publiées au Canada sauf les deux revues étrangères qu'il a mentionnées.

... nous ne voulons pas le maintien d'une situation dans laquelle des magazines appartenant à des étrangers réclament le droit d'être désignés «canadiens» alors que leurs éditoriaux et la majeure partie de leur contenu rédactionnel proviennent de leurs sociétés mères à l'étranger.

Là encore, rien à voir avec les publications dont je parle.

... nous ne voulons pas la poursuite d'une politique apparente de «canadianisation» qui, après trente ans, n'empêche pas que *Time* au Canada soit toujours détenu et contrôlé intégralement par Time Inc. aux États-Unis...

Puis le secrétaire d'État passe au *Reader's Digest*. Une fois de plus, ce qu'il dit n'a rien à voir avec la publication dont je parle. Sa deuxième critique est qu'il s'inquiète de voir ces deux périodiques étrangers s'approprier 19 millions de dollars de recettes. La série de journaux dont je parle n'est probablement pas comprise dans ce chiffre.